



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-08-278 / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 011-2024 REMPLAÇANT 218-2012 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – DISPENSE DE LECTURE;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à un amendement du règlement #318-2012 sur la régie des séances du conseil ;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Nadia Hébert que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #011-2024 amendant les règlements de régie interne sur la tenue des séances du conseil municipal de Saint-Valère sera adopté.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 14 août 2024.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier